



Objectifs des cours

pour la préparation à l'examen professionnel fédéral d'officier et d'officière de l'état civil

L'examen pour l'obtention du **brevet** fédéral se base sur les objectifs de formation décrits ci-après ainsi que sur la **pratique professionnelle**, conformément au chiffre 1.1 des directives relatives au règlement d'examen. L'examen ne porte donc pas uniquement sur les connaissances scolaires, mais plutôt sur les **aptitudes professionnelles** complétées par des connaissances théoriques. Il est donc très important que **les étudiant(e)s** soient capables d'**établir des liens entre les différentes matières** en fonction de la pratique.

Lors de l'examen, les candidat(e)s devront démontrer qu'ils peuvent appliquer les connaissances acquises en **théorie et en pratique** et qu'ils sont capables d'analyser, d'évaluer et de traiter des situations inhabituelles dans le domaine de l'état civil, des relations familiales et des questions de droit de cité (chiffre 4.3 des directives relatives au règlement d'examen). Il n'est donc pas possible d'énumérer toutes les connaissances détaillées nécessaires à une activité professionnelle réussie. Finalement, il s'agit de tester les connaissances professionnelles en réseau qui ont pour base juridique la réglementation légale en matière d'état civil. L'acquisition de ces connaissances relève de la responsabilité personnelle de chaque candidat(e).

Les objectifs des cours énumérés ci-dessous comprennent également la connaissance des dispositions de l'ancien droit qui doivent être appliquées dans un contexte temporel.

Tables des matières

1	Droit de l'état civil	3
1.1	Droit professionnel notarial et droit administratif	3
1.2	Droit international	3
1.3	Droit des personnes	3
1.4	Droit du mariage et du partenariat enregistré.....	3
1.5	Droit de la filiation, y compris droit de l'adoption	4
1.6	Principes de base du droit de la protection des adultes	4
1.7	Principes de base du droit des étrangers.....	4
1.8	Droit de cité	4
2	Organisation et règles de service	5
3	Saisie de la personne et mise à jour des données d'état civil	5
4	Lien de filiation	6
4.1	Naissance.....	6
4.2	Reconnaissance d'enfant	6
4.3	Adoption	6
4.4	Décisions judiciaires	6
5	Mariage et conversion du partenariat enregistré en mariage	7
5.1	Procédure préparatoire du mariage	7
5.2	Célébration du mariage	7
5.3	Conversion d'un partenariat enregistré en mariage	7
5.4	Décisions judiciaires	8
6	Déclaration concernant le nom	8
7	Déclaration du sexe et du prénom enregistrés	8
8	Décès	9
8.1	Décès d'une personne dont l'identité est connue.....	9
8.2	Décès d'une personne dont l'identité est inconnue	9
8.3	Décisions judiciaires	9
9	Divulgarion des données personnelles	9
10	Décisions administratives	10
11	Mandat pour cause d'inaptitude	10

1 Droit de l'état civil

1.1 Droit professionnel notarial et droit administratif

Connaissances

- des effets de l'acte authentique (véracité du registre et force probante accrue des registres)
- de la procédure de recours

Application et mise en pratique

- des règles générales d'authentification
- du droit procédural (rédaction de décisions, etc.)

1.2 Droit international

Connaissances

- du contexte juridique en cas de contact avec l'étranger
- des principes du droit international privé suisse (la loi fédérale sur les rapports de droit civil des citoyens établis ou en séjour LRDC et la loi fédérale sur le droit international privé LDIP)
- de l'importance des systèmes de registres étrangers

Application et mise en pratique

- du droit applicable dans les situations à caractère international
- des accords bilatéraux et multilatéraux (cf. www.eazw.admin.ch / Bases légales)

1.3 Droit des personnes

Connaissances

- des notions juridiques telles que la capacité juridique, la patrie et le domicile
- des structures juridiques de la parenté
- du début et de la fin de la personnalité juridique

Application et mise en pratique

- des règles relatives au nom (prénoms et noms de famille)

1.4 Droit du mariage et du partenariat enregistré

Connaissances

- des conditions pour contracter le mariage

Application et mise en pratique

- du droit procédural pour la conclusion du mariage et pour la conversion d'un partenariat enregistré en mariage
- des règles relatives au nom

1.5 Droit de la filiation, y compris droit de l'adoption

Connaissances

- des causes d'établissement et d'annulation des liens de filiation (naissance; reconnaissance à l'état civil, au tribunal ou par disposition testamentaire; effet de l'autorité parentale, constatation de la paternité; adoption; attribution avec effet d'état civil; légitimation des enfants de la mariée et légitimation par le mariage des parents).

Application et mise en pratique

- des règles légales concernant l'établissement et la dissolution du lien de filiation
- des règles relatives au nom
- des effets sur les droits de cité

1.6 Principes de base du droit de la protection des adultes

Connaissances

- des dispositions de protection des adultes pertinentes en matière d'état civil

Application et mise en pratique

- des dispositions relatives à la restriction de l'exercice des droits civils

1.7 Principes de base du droit des étrangers

Connaissances

- de l'importance de la régularité du séjour
- des effets des titres de séjour délivrés en vertu du droit des étrangers dans le contexte du droit de l'état civil

Application et mise en pratique

- des dispositions sur le séjour dans le contexte de l'état civil (séjour légal comme condition préalable au mariage; contournement des dispositions sur l'admission et le séjour)

1.8 Droit de cité

Connaissances

- des motifs d'acquisition et de perte du droit de cité, de par la loi ou par décision des autorités.
- des différents types de naturalisation

Application et mise en pratique

- des dispositions du droit de cité dans tous les événements d'état civil

2 Organisation et règles de service

Connaissances

- des bases juridiques et de la fonction relatives à l'organisation et aux règles de service de l'état civil suisse
- des règles relatives à la matière (prescriptions relatives à la répartition des arrondissements, à la sécurité des documents, aux outils de travail électroniques, aux registres de l'état civil et des personnes, aux répertoires, au règlement des pièces justificatives et à l'archivage)
- de la fonction et de l'organisation de l'état civil suisse en comparaison avec les systèmes étrangers (notion d'état civil, bases juridiques, division locale, fonctionnelle et matérielle)
- protection et sécurité des données
- de l'évaluation des tâches des représentations suisses à l'étranger
- des mesures pénales et disciplinaires

Application et mise en pratique

- des règles d'organisation et de service dans le quotidien de l'état civil
- des règles relatives aux personnes (récusation, compétence, examen, secret de fonction, responsabilité)
- de la structure locale, fonctionnelle et matérielle de l'état civil
- de l'ordonnance sur les émoluments en matière d'état civil

3 Saisie de la personne et mise à jour des données d'état civil

Connaissances

- des règles de rectification (délimitation des art. 41 - 43 CC)
- des conditions de réception de la déclaration relative aux données d'état civil non litigieuses des personnes étrangères
- de la signification et la force probante des documents étrangers

Application et mise en pratique

- des règles d'enregistrement des données d'état civil (ressaisie à partir du registre des familles, transfert à partir du registre individuel et saisie des ressortissants étrangers; participation à la ressaisie)
- des règles relatives à la réception de la déclaration relative aux données d'état civil non litigieuses des personnes étrangères
- des règles d'authentification pour l'enregistrement des décisions en matière de droit de cité (acquisition, perte et retrait du droit de cité suisse et communal)
- des règles d'authentification dans des cas particuliers (raisons matérielles, formelles, techniques du système)
- du changement de sexe et le changement de prénom qui en découle
- de la constatation de l'état civil ainsi que la rectification et la suppression des données d'état civil

4 Lien de filiation

4.1 Naissance

Application et mise en pratique

- du droit applicable à l'établissement du lien de filiation et à la formation du nom (prénom et nom de famille)
- du droit applicable à l'enregistrement de la filiation et à l'établissement du droit de cité
- des prescriptions de forme lors de l'annonce et de l'enregistrement de la naissance et des mesures à prendre en cas de violation de ces prescriptions
- du droit applicable à la naissance multiple, à la naissance dans un véhicule, à l'enfant trouvé, à l'enfant mort-né, aux enfants nés sans vie
- des obligations nationales et internationales en matière de communication

4.2 Reconnaissance d'enfant

Application et mise en pratique

- des possibilités de reconnaissance d'enfants (à naître, nés vivants, mort-nés et décédés) par le père par déclaration à l'état civil, au tribunal ou par disposition testamentaire
- du droit applicable à l'établissement du lien de filiation, à la formation du nom de famille et à la détermination du droit de cité
- des conditions et des effets juridiques de la reconnaissance d'enfant (information juridique de l'auteur de la reconnaissance)
- des règles relatives à l'enregistrement de la reconnaissance d'un enfant
- de la déclaration simultanée sur la prise en compte des bonifications pour tâches éducatives
- de l'obligation légale de notifier la réception simultanée de la déclaration d'autorité parentale conjointe
- des obligations nationales et internationales en matière de communication

4.3 Adoption

Application et mise en pratique

- des règles d'authentification de l'adoption et de sa suppression

4.4 Décisions judiciaires

Application et mise en pratique

- des règles d'enregistrement de la constatation de la naissance
- des règles d'enregistrement de la constatation de la paternité
- des règles d'enregistrement de l'annulation du lien de filiation avec le mari de la mère
- des règles d'enregistrement de l'annulation de la reconnaissance
- des obligations légales de communication

5 Mariage et conversion du partenariat enregistré en mariage

5.1 Procédure préparatoire du mariage

Application et mise en pratique

- du droit applicable pour recevoir la demande et les déclarations en vue de la préparation du mariage du droit déterminant pour constater les obstacles à la conclusion d'un mariage (identité incertaine, parenté, mariage existant, partenariat enregistré existant, contournement du droit des étrangers, séjour non légal)
- des possibilités légales pour déterminer le nom après le mariage
- des possibilités légales pour déterminer le nom des enfants communs après le mariage
- du mariage d'un couple non domicilié en Suisse (mariage de touristes)
- des effets sur les droits de cité après le mariage

5.2 Célébration du mariage

Application et mise en pratique

- des conditions de la célébration du mariage, y compris dans les cas extraordinaires (mariage d'urgence, doute sur la capacité de discernement au moment de la célébration du mariage, des prescriptions de forme lors de l'authentification du mariage et de la conclusion du partenariat enregistré)
- des prescriptions de forme et des prescriptions particulières d'organisation lors de la célébration du mariage et des obligations de communication nationales et internationales

5.3 Conversion d'un partenariat enregistré en mariage

Application et mise en pratique

- du droit applicable à la réception d'une déclaration de conversion d'un partenariat enregistré en mariage
- des possibilités de conversion d'un partenariat enregistré en mariage resp. de l'application des prescriptions de forme et des règles d'organisation particulières lors de la réalisation de la transformation
- des obligations légales de communication

5.4 Décisions judiciaires

Application et mise en pratique

- des règles d'enregistrement pour la constatation du mariage
- des règles d'enregistrement du divorce et de l'annulation du mariage
- de la constatation d'un partenariat enregistré
- de la dissolution et de l'annulation d'un partenariat enregistré

6 Déclaration concernant le nom

Application et mise en pratique

- des règles relatives à la réception des déclarations concernant le nom des adultes et des enfants
- des obligations nationales et internationales en matière de communication

7 Déclaration concernant le changement de sexe inscrit et du prénom

Application et mise en pratique

- des règles relatives à la réception des déclarations de changement de sexe et du prénom enregistrés à l'état civil et dans les représentations suisses
- des obligations légales de communication

8 Décès

8.1 Décès d'une personne dont l'identité est connue

Application et mise en pratique

- des prescriptions de forme pour l'annonce et l'enregistrement du décès et des mesures à prendre en cas de violation de ces prescriptions
- des obligations nationales et internationales en matière de communication

8.2 Décès d'une personne dont l'identité est inconnue

Application et mise en pratique

- des prescriptions de forme pour l'annonce et l'enregistrement du décès et des mesures à prendre en cas de violation de ces prescriptions

8.3 Décisions judiciaires

Application et mise en pratique

- de la constatation du décès
- de la déclaration d'absence et de son annulation
- des obligations nationales et internationales en matière de communication

9 Divulgence des données personnelles

Connaissances

- du droit d'accès / des ayants droit (dispositions relatives à la protection des données)
- de l'appréciation des enregistrements effectués sous l'ancien droit dans les registres des événements et dans le registre des familles, en particulier en ce qui concerne le nom et le droit de cité d'une personne
- de l'importance de la qualité des extraits d'actes authentiques
- des règles de compétence pour la communication de données personnelles issues des registres de l'état civil et du registre de l'état civil

Application et mise en pratique

- des règles concernant le droit à l'obtention des extraits de registre
- des règles relatives à la forme de la divulgation des registres de l'état civil et du registre de l'état civil
- de l'établissement de tous les documents d'état civil, confirmations et attestations des règles relatives à l'octroi de l'accès aux registres et aux pièces justificatives par des particuliers, des autorités et des chercheurs
- de la décision d'autoriser la publication de données dans les médias ou par le contrôle des habitants
- du refus de communiquer des données, le blocage de leur communication et de leur utilisation

10 Décisions administratives

Application et mise en pratique

- de l'acquisition et de la perte des droits de cité communaux et cantonaux
- de l'acquisition et de la perte de la nationalité suisse
- du changement de nom
- du changement de nom avec changement du droit de cité
- de la constatation du droit de cité
- des obligations légales de communication à ce sujet

11 Mandat pour cause d'inaptitude

Application et mise en pratique

- des règles d'enregistrement relatives à l'inscription du fait de la constitution, de la modification et de la radiation d'un mandat pour cause d'inaptitude